

Rapport d'activité 2021

GAL Pays Gapençais



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Communauté d'Agglomération
GAP • TALLARD • DURANCE



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Sommaire

A. Situation du GAL Pays Gapeçais	3
1. Le règlement de transition 2021-2024	3
2. Rappel de la stratégie du territoire LEADER	4
3. Composition du Comité de programmation	6
4. Le territoire du GAL Pays Gapeçais	8
B. Animation et fonctionnement du GAL sur l'année 2021	8
1. L'équipe technique	8
2. Les comités	8
3. Les actions d'animation et de communication	9
4. Les formations suivies durant l'année	11
C. Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2021	12
1. Etat de la programmation globale depuis le début de la programmation	12
2. Etat de la programmation – étape d'opportunité	13
3. Etat des paiements global	13
D. Activité de l'année 2021	14
1. L'étape de l'opportunité	14
2. Le dépôt et l'instruction des demandes d'aides : nombre de dossiers déposés et instruits en 2021	15
3. La programmation	17
4. Autres types de dossiers	18
E. Evolution de la maquette financière	18
1. Evolution depuis le début de la programmation jusqu'au 31/12/2020	18
2. Evolution de la maquette en 2021	20
F. Procédures de supervision et de contrôle	21
1. Supervision et reperformance	21
2. Contrôles ASP	22
3. Autres contrôles	22
G. Démarches évaluatives	23
1. Indicateurs	23
2. Démarche évaluative obligatoire	23
H. Les perspectives pour l'année 2022	25
1. Perspectives de programmation pour l'année 2022	25
2. Montants estimatifs encadrés par une aide d'Etat pour l'année à venir :	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Types de rencontres en 2021	10
Tableau 2 : Etat de la maquette au 31 décembre 2021 (programmation)	12
Tableau 3 : Etat de la maquette (opportunité)	13
Tableau 4 : Etat des paiements au 31 décembre 2021	14
Tableau 5 : Nombre de projets déposés par fiche action pour l'unique vague de clôture en 2021	15
Tableau 6 : Nombre de fiches projets déposées et projets retenus par fiche action en 2021	15
Tableau 7 : Liste des 31 projets ayant été déposés (formulaire de demande de subvention)	16
Tableau 8 : Projets programmés en 2021 sur la 19.2 et 19.3	17
Tableau 9 : Répartition initiale de la maquette financière du GAL	18
Tableau 10 : maquette validée en mai 2020 suite à l'AMI	19
Tableau 11 : Indicateurs récoltés pour dossiers ayant reçu un paiement	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Composition du collège public au 31/12/2021	7
Figure 2 : composition du collège privé au 31/12/2021	7
Figure 3 : carte du GAL	8
Figure 4 : Répartition des temps d'animation, de rencontres en fonction des fiches-actions	11
Figure 5 : Répartition initiale du FEADER en fonction des fiches 19.2, 19.3 et 19.4	19
Figure 6 : Répartition du FEADER en fonction des fiches actions 19.2, 19.3 et 19.4	20
Figure 7 : répartition de la maquette en 2021	20
Figure 8 : évolution de la répartition de la maquette entre 2015 et 2021	21

A. Situation du GAL Pays Gapençais

Après une année 2019 mouvementée, marquée par le changement de portage du dispositif et le complet renouvellement de l'équipe technique, 2020 s'était distinguée par une certaine stabilité. Cette tendance s'est poursuivie tout au long de 2021, l'équipe technique ayant continué d'assurer ses missions malgré le contexte sanitaire encore difficile.

Il est à rappeler qu'en 2020, le GAL Pays Gapençais a obtenu une enveloppe supplémentaire de 277 431 € de FEADER ce qui a permis au Comité de programmation de relancer de nouveaux appels à propositions en mai 2020.

Du point de vue de la vie du programme, un élément est à noter : l'entrée du dispositif dans une période dite de transition avec pour effet la prorogation de cette programmation au 31 décembre 2024 et l'obtention d'une enveloppe FEADER supplémentaire.

1. Le règlement de transition 2021-2024

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur, le programme LEADER devait s'étendre sur une période allant de 2014 à fin 2020, avec une maquette initiale de 25 millions d'euros, correspondant à l'obligation réglementaire de 5% de la maquette globale de FEADER. Cette maquette a été répartie entre les treize groupes d'action locale du territoire, qui, en tant qu'organismes intermédiaires, ont la charge de définir leur stratégie, leurs enveloppes, lancer leurs appels à propositions et instruire les dossiers déposés sur les mesures 19.2 « Mise en œuvre de la stratégie locale de développement » et 19.3 « Projets de coopération LEADER ». En raison d'une prise de retard au démarrage de la programmation, une première prorogation avait été votée étalant la période couverte jusque fin 2022.

Fin 2020, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a informé les groupes d'action locale que la programmation actuelle bénéficierait d'une prorogation supplémentaire au titre de la période de transition, **jusqu'au 31 décembre 2024**. La mise en place de cette phase a été décidée suite au constat suivant : l'existence d'années blanches en matière de financements publics qui correspondent à la période intermédiaire entre la fin d'une programmation et la mise en place d'une nouvelle. Le but de la période de transition est donc de permettre aux territoires de continuer à programmer des dossiers sur l'actuelle génération tout en mettant en parallèle en place la programmation suivante. Afin de soutenir cette phase de transition, **une enveloppe supplémentaire a donc été proposée aux groupes d'action locale qui en auraient besoin**. Un travail de projection assez conséquent a donc été demandé aux GAL en début d'année 2021 afin de déterminer nos capacités de programmation et de mise en paiement pour les dernières années du programme.

Origine de ce fonds de relance sur la période transition

Cet abondement provient des deux années de transition qui ont été décidées sur le FEADER. Les fonds proviennent donc des budgets des années de programmation 2021 et 2022 qui auraient dû intervenir sur le programme 2021-2027 et seront mis en œuvre au travers d'un règlement de transition indépendant des règlements 2014-2020 et 2021-2027.

L'équipe a donc réalisé un travail d'identification de potentiels projets dès décembre. Ce travail devait permettre de répondre à deux objectifs.

- Pour commencer, identifier les besoins sur les territoires GAL, pour chaque fiche-action afin de préparer au mieux le positionnement des GAL vis-à-vis de l'abondement. Avant d'attribuer une enveloppe complémentaire, la Région voulait s'assurer que le GAL était en mesure de la consommer.

- Ensuite, défendre un critère technique d'importance, à savoir le maintien d'un cofinancement sur la base de la répartition suivante : 60% de FEADER et 40% de Contrepartie Publique Nationale (CPN). Chaque dossier LEADER est construit sur cette base, à savoir que l'aide publique se compose de 60% de FEADER et 40% de CPN.

Les projections financières ont été transmises à la Région le 4 février 2021. Le travail de projection a par ailleurs continué sur les mois de février et de mars.

Début avril 2021, la Région communique aux GAL les informations suivantes :

- ✓ Le montant total de l'enveloppe transition alloué à la mesure LEADER est de 8 234 833 €, soit 686 236€ maximum par GAL ;
- ✓ Le taux de cofinancement reste à 60% de FEADER et 40% de CPN.

Les différentes projections du GAL Pays Gapençais ont permis au comité de programmation, lors de la séance du 8 avril, de se positionner sur une nouvelle maquette, abondée de 686 236 € de FEADER.

Pot commun – 3^{ème} abondement prévu pour début 2022

Tous les GAL de la Région ne sont pas positionnés pour obtenir cette enveloppe supplémentaire. La Région a communiqué à l'ensemble des GAL le 29/10/2021 le reliquat restant et la procédure pour demander le 3^{ème} abondement. Comme demandé, le GAL Pays Gapençais a voté favorablement le principe de demander ce troisième abondement le 5/11/2021 et l'équipe technique a transmis un dossier à la Région début décembre 2021. Après analyse des candidatures, le retour de la Région à ce sujet est prévu pour février 2022.

2. Rappel de la stratégie du territoire LEADER

Le Pays gapençais est un espace entre ville et nature, montagnes et vallées, un espace d'interface entre Alpes du nord et du sud, entre Rhône-Alpes et Provence- Alpes-Côte d'Azur mais également l'Italie. Le territoire est un secteur résidentiel attractif qui reste soumis aux anciens phénomènes d'exode rural qui marquent encore certains secteurs du Pays gapençais. Ce territoire constitue un îlot d'attractivité entre les Alpes et la Provence mais présente des déséquilibres internes. Il affiche une surconcentration sur Gap (53% de la population et 70% des emplois) posant des problématiques d'équilibres territoriaux. 85% des flux financiers du territoire sont induits par l'économie présentielle. Le territoire regroupe 54% des emplois des Hautes Alpes et 64 des 100 premiers employeurs départementaux. L'économie territoriale est ainsi dépendante des capacités de dépenses des ménages résidents et des flux touristiques.

Plusieurs problématiques territoriales en découlent :

Rapport d'activité 2021 – GAL du Pays Gapençais

- ✓ Pression foncière forte autour de Gap et nécessité d'une gestion de l'équilibre entre les différents usages actuels et futurs ; nouvelles mobilités durables dans un territoire peu dense et très polarisé.
- ✓ Arrivée importante de retraités (40% des nouveaux arrivants) et offre d'une capacité d'accueil et de réponse aux besoins de cette population (service, logement, équipements) ; cohésion sociale et intergénérationnelle ; attractivité et maintien des jeunes ménages ; attractivité des entrepreneurs.
- ✓ Capacité d'accueil du territoire (tourisme) et gestion des usages ; réappropriation locale du tourisme et maintien de valeur ajoutée sur le territoire.
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles et des impacts divers sur l'environnement et le paysage pour préserver un cadre de vie attractif, une économie touristique.
- ✓ Résilience du territoire aux mutations climatiques, sociétales, économiques (transfert de connaissance et d'innovation ; insertion et réinsertion, formation, développement de savoir-faire ; transition énergétique ; double performance économique et écologique).
- ✓ Cohésion territoriale et gouvernance public-privée favorisant l'intelligence collective.

La priorité ciblée est la promotion du développement économique par la valorisation des ressources. Il s'agit de promouvoir un système productif et résidentiel entremêlant les bases économiques du territoire. Un axe complémentaire est le renforcement des territoires ruraux par le maintien et le développement des services, en visant une innovation par une politique dite « des temps ». La stratégie LEADER 2014-2020 du Pays gapençais repose donc fondamentalement sur la structuration d'interactions entre les bases économiques du territoire. Il s'agit :

- ✓ De créer des richesses (économie productive) ;
- ✓ De capter des richesses (économie résidentielle) ;
- ✓ De faire circuler ces richesses dans le territoire en maximisant la dépense de ces revenus localement (économie présenteielle).

Le Pays gapençais mise sur l'organisation d'un système d'interactions entre ses bases économiques et ses territoires pour son développement futur. La complémentarité entre territoires et économies est ici au cœur du système productif et résidentiel. Quatre axes stratégiques d'intervention permettent de structurer ce système productif et résidentiel :

- ✓ « Être un territoire attractif et visible »;
- ✓ « Être un territoire équilibré et d'accueil »;
- ✓ « Être un territoire valorisant ses potentiels »;
- ✓ « Être un territoire « résilient » anticipant les chocs économiques, sociaux, climatiques » (voir annexe 1 : Plan de développement Pays gapençais).

Le territoire est confronté à des mutations sociales, économiques et politiques. Les plus-values de LEADER seront organisationnelles et stratégiques. Une plus-value organisationnelle est structurée :

- ✓ Gouvernance : création de commissions thématiques au sein du COPROG, aux fonctions de laboratoires d'idées, de débats thématiques, de conduites d'expertise.
- ✓ Proximité, coordination : mise en place de portes d'entrées déconcentrées avec les intercommunalités pour mieux informer, diffuser l'information, orienter les porteurs de projets
- ✓ Intelligence collective : en lien avec les comités thématiques publics-privés, valorisation du SIG comme observatoire au service du GAL (gestion de métadonnées, atlas, suivi-évaluation et restitution).
- ✓ Accompagnement et partenariat : cartographie des compétences d'ingénierie, fiche de suivi des porteurs de projets, logique d'action coordonnant les ingénieries et instruments financiers de soutien

Une plus-value stratégique : 7 fiches actions sont programmées :

- ✓ Sur le **marketing territorial** (fiche n°1), l'ambition de définir une véritable stratégie et non pas uniquement le financement d'actes de promotion ou de marques éparses
- ✓ Sur **l'accessibilité et l'adaptation des services** (fiche n°2), l'ambition est d'améliorer la qualité de vie des usagers (résidents, entreprises) à la lumière de leurs besoins différenciés, selon leurs pratiques
- ✓ Sur les **nouvelles filières** (fiche n°3), l'ambition est de donner les moyens aux territoires de concourir au développement de filières de développement durable ainsi qu'innover et développer des savoir-faire
- ✓ Sur les **filières de valorisation des productions territoriales** (fiche n°4), l'ambition est de mieux créer de la valeur économique locale dans un contexte de handicap naturel, de mieux relier les filières complémentaires du territoire
- ✓ Sur la **maîtrise d'usage touristique** (fiche n°5), il s'agit ici d'organiser une véritable mise en tourisme du territoire, de préserver la capacité du territoire à être maître de la valeur économique créée, d'organiser les conditions d'une réappropriation par les habitants, d'assurer la distribution territoriale des richesses possibles
- ✓ Sur **l'ingénierie humaine et financière** (fiche n°6), l'ambition est mieux valoriser les partenariats et compétences, le transfert-diffusion, l'usage des instruments financiers hors subvention
- ✓ Sur la **coopération** (fiche n°7), l'ambition est de tisser des relations interterritoriales pour s'enrichir réciproquement sur les thématiques en lien avec les 4 axes de la candidature mais également pour favoriser des transferts de connaissance, et enfin pour atteindre sur certains sujets des tailles économiques assurant la viabilité.

3. Composition du Comité de programmation

Suite à la dissolution du Pays Gapençais, les 6 membres titulaires et suppléants représentant le Conseil de Développement de l'association ont perdu leur siège au sein du Comité de programmation.

Par ailleurs, nous avons profité de l'opportunité de modification du règlement intérieur pour y apporter des simplifications et des précisions qui ont été votées le 5 novembre 2021. En effet, le besoin de renouvellement d'une partie du collège privé a amené une réflexion sur la logique de répartition des sièges. Plutôt que de suivre la logique de structures utilisée jusqu'à présent, où les structures représentées sont nommées dans le règlement intérieur, il est proposé de passer à une logique de thématiques garantissant une représentativité de celles-ci au sein du collège privé. Les thématiques proposées ont été les suivantes :

- Filières économiques et formation
- Economie Sociale et Solidaire et développement durable
- Tourisme, culture et patrimoine
- Emploi en milieu rural et ingénierie financière
- Représentants citoyens

Il a par ailleurs été proposé de supprimer l'obligation d'avoir un titulaire et suppléant issu de la même structure comme cela était la règle jusqu'à présent. Ces deux modifications répondent à un objectif : garantir la meilleure représentativité possible des différentes personnes compétentes présentes sur le territoire au sein du Comité de programmation.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie renouvellent en cette fin d'année 2021 leurs élus, c'est pourquoi, les sièges les concernant sont actuellement à pourvoir. Ainsi, la composition actuelle du comité de programmation est la suivante :

Figure 1 : Composition du collège public au 31/12/2021

Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Monsieur	ACHIN	Richard	Titulaire
Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar		MARTINEZ	Gérald	Suppléant
Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Monsieur	PAPET	Rodolphe	Titulaire
Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Monsieur	DAUMARK	Laurent	Suppléant
Communauté de communes Buëch-Dévoluy	Madame	REVOUX	Josette	Titulaire
Communauté de communes Buëch-Dévoluy	Monsieur	GASCARD	Fabien	Suppléant
Communauté de communes Buëch-Dévoluy	Monsieur	CHAUTANT	Maurice	Titulaire
Communauté de communes Buëch-Dévoluy	Monsieur	GRIFFIT	Gérald	Suppléant
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	Madame	MICHEL	Francine	Titulaire
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	Madame	SAUNIER	Clémence	Suppléant
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	Monsieur	CHIARA MELLA	Yves	Titulaire
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	Monsieur	BOREL	Christian	Suppléant
Communauté d'Agglomération Gap -Tallard-Durance	Monsieur	BOUTRON	Claude	Titulaire
Communauté d'Agglomération Gap -Tallard-Durance	Monsieur	BROCHIER	Jean-Louis	Suppléant
Communauté d'Agglomération Gap -Tallard-Durance	Monsieur	COSTORIER	Rémi	Titulaire
Communauté d'Agglomération Gap -Tallard-Durance	Monsieur	PAPUT	Christian	Suppléant
Parc National des Ecrins	Monsieur	ALLUIS	Daniel	Titulaire
Parc National des Ecrins	Madame	ARNOUX	Josiane	Suppléant
Chambre d'agriculture des Hautes Alpes	Monsieur	ORCIERE	Lionel	Titulaire
Chambre d'agriculture des Hautes Alpes	Madame	HAUSER	Sandrine	Suppléant
Chambre de commerce et d'industrie des Hautes Alpes		Siège à pourvoir		Titulaire
Chambre de commerce et d'industrie des Hautes Alpes		Siège à pourvoir		Suppléant
Chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes Alpes		Siège à pourvoir		Titulaire
Chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes Alpes		Siège à pourvoir		Suppléant

Figure 2 : composition du collège privé au 31/12/2021

Filières économiques et formation				
Echanges Paysans 05	Monsieur	MAZET	Jean-Michel	Titulaire
Echanges Paysans 05	Madame	SOLER	Delphine	Suppléant
ADFP A 05	Madame	CHAIX	Jacqueline	Titulaire
ADFP A 05	Madame	VERNISSAC	Angéline	Suppléant
Laboratoire Acanthis	Monsieur	ARTICLAUX	Benoît	Titulaire
Laboratoire Acanthis	Madame	BOUYSSONIE	Céline	Suppléant
Association le Plan de Gap	Monsieur	MONTOYA	Eric	Titulaire
A pourvoir				
Economie Sociale et Solidaire / Développement durable				
UDESS 05	Monsieur	EYRAUD	Jean-Claude	Titulaire
UDESS 05	Monsieur	HORGUES-DEBAT	Jean	Suppléant
ADRETS	Madame	PERCHEVAL	Sandrine	Titulaire
UR CPIE	Madame	SAPIN	Alexandra	Suppléant
Tourisme, culture et patrimoine				
Gîtes de France	Madame	BERTRAND	Gisèle	Titulaire
Gîtes de France	Madame	NOEBES	Elisabeth	Suppléant
Office de Tourisme Intercommunal Sources du Buëch	Monsieur	LEFEBVRE	Pascal	Titulaire
Office de Tourisme Intercommunal Sources du Buëch	Madame	SAP	Véronique	Suppléant
Association La Volière	Madame	SCARAFAGIO	Amélie	Titulaire
Association Copernic	Monsieur	SOGLIUZZO	Jean	Suppléant
Emploi en milieu rural et ingénierie financière				
COODYSSEE	Monsieur	MORDEFROID	Xavier	Titulaire
COODYSSEE	Madame	TOURNEUX	Chantal	Suppléant
UPE 05	Monsieur	LIBERATOR	Patrick	Titulaire
UPE 05	Madame	CAZETTES	Karine	Suppléant
Profession Libérale	Monsieur	BOSCHER	Pascal	Titulaire
Profession Libérale	Monsieur	BEAUREPAIRE	François	Suppléant
Représentants citoyens				
Particulier	Monsieur	HAUPT	Christian	Titulaire
Particulier	Madame	DAUDE	Raphaëlle	Suppléant

4. Le territoire du GAL Pays Gapençais

Le périmètre du GAL a quelque peu évolué depuis la candidature LEADER, notamment suite à la réforme territoriale de la loi NOTRE. En 2020, il comprend 68 communes, 3 communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération donc 77 272 habitants (Source INSEE 2014).



Figure 3 : carte du GAL

B. Animation et fonctionnement du GAL sur l'année 2021

1. L'équipe technique

✓ Nombre d'ETP

Au 31 décembre 2021, l'équipe LEADER est composée de deux personnes à temps complet ; Zoé Lécuyer et Julie Mouret. Aucun changement de personnel n'a été réalisé en 2021.

✓ Organisation adoptée

Compte-tenu de l'avancement de la programmation, il a été décidé de conserver la même organisation que celle adoptée depuis 2019 : deux postes similaires et non pas un poste d'animateur.trice et un poste de gestionnaire. Il est indispensable d'avoir deux personnes interchangeables sur la gestion des dossiers jusqu'à la fin de la programmation.

2. Les comités

✓ Les comités de programmation

Durant l'année 2021, 4 réunions du Comité de programmation ont eu lieu :

- ✓ Le **8 avril 2021** : par visioconférence - pour le vote de la nouvelle maquette financière suite à l'abondement liée à l'enveloppe transition, la programmation de projets, la relance des AAP
- ✓ Le **3 juin 2021** : le vote de 13 nouveaux projets en opportunité et la programmation projets
- ✓ Le **10 juin 2021** : le vote de 13 nouveaux projets en opportunité et la reprogrammation de projets
- ✓ Le **5 novembre 2021** : pour valider la nouvelle composition du Comité de programmation, les modification du règlement intérieur, la programmation d'un projet et la reprogrammation de 3 projets. Ce comité a aussi permis de faire le point sur la maquette financière, la possible de demande auprès du pot commun (reliquat de l'enveloppe transition proposée par la Région) ainsi que la prochaine candidature 23-27.

✓ **Les comités techniques**

Notre comité technique est composé des techniciens des collectivités territoriales, chambres consulaires, Parc National des Ecrins et de l'équipe technique LEADER. Son rôle est de :

- ✓ Participer à la communication sur le programme en orientant les porteurs de projets vers la cellule Leader
- ✓ Anticiper dans le montage du dossier une mise en relation des partenaires, des projets et des acteurs nécessaires ainsi qu'optimiser les outils d'actions publiques existants
- ✓ Emettre un avis technique des dossiers présentés avant leur passage devant le Comité de programmation pour décision

En 2021, 2 comités techniques ont eu lieu en amont des comités de programmation (20/05/2021 et le 19/10/2021).

Fin 2021, nous avons élargi le Comité technique à France Active et l'ADDET05.

✓ **Les comités des financeurs**

Leur but est de déterminer le plan de financement des projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable. Trois comités des cofinanceurs ont eu lieu en 2021 entre l'équipe technique, la Région et les autres cofinanceurs : le 8 juillet 2021, le 5 octobre 2021, le 10 décembre 2021.

3. Les actions d'animation et de communication

✓ **L'animation**

En 2021, l'équipe technique a participé à 147 rencontres, se regroupant dans les catégories suivantes :

- ✓ **Animation individuelle** consistant en des rencontres entre l'équipe technique du GAL et des potentiels porteurs de projets
- ✓ **Animation collective** consistant en des réunions, majoritairement ciblées sur une thématique de la stratégie, regroupant plusieurs acteurs (entre 5 et 250)
- ✓ **Réunion InterGal / Réseau Rural** organisées par l'AG ou le Réseau Rural Régional permettant de partager un certain nombre d'informations relatives à la programmation
- ✓ **RDV de suivi** des projets consistant en des RDV dont l'objet porte sur des dossiers déjà acceptés par le comité de programmation (considérés donc comme en cours d'instruction ou de réalisation) :
- ✓ **Réunion institutionnelle** qui sont majoritairement des comités de programmation, comités techniques et comités des financeurs
- ✓ **RDV partenaires du territoire** consistant en des rencontres avec d'autres acteurs du développement territorial partenaire (chambres consulaires, intercommunalités, France Active, Plateforme initiative)
- ✓ **Autre**, il s'agit de réunions auxquelles l'équipe technique du GAL participe de façon très occasionnelle (réunion technique FEADER)

Tableau 1 : Types de rencontres en 2021

Type de rencontres 2021	
Animation individuelle	66
Animation collective	3
Réunion InterGal/Réseau rural	6
RDV de suivi projet	51
Réunion institutionnelle	16
RDV partenaires du territoire	5
Autre	0
TOTAL	147

Ce tableau est à mettre en perspective avec l'épuisement des enveloppes fin 2020. En effet, le GAL n'a pas lancé d'appels à projets fin 2020 faute d'enveloppe disponible. Le GAL a donc communiqué en ce sens aux partenaires du territoire. Le GAL a néanmoins continué d'accueillir de nombreux nouveaux porteurs de projets entre septembre 2020 et mars 2021. Suite aux annonces de la Région en décembre 2020 sur le 2^{ème} abondement, ces potentiels porteurs de projets ont tous été recontactés pour connaître l'actualité du GAL sur 2021 et la relance des AAP prévue pour avril 2021. En effet, les appels à propositions ont pu être relancés qu'en avril 2021, grâce à l'obtention du 2^{ème} abondement en lien avec la période de transition.

Lorsque le GAL a relancé les appels à propositions, le GAL était déjà en contact avec environ 30 porteurs de projets qui préoyaient de déposer rapidement. Aucune communication collective d'envergure n'a donc été envisagée, les projets étant déjà très nombreux.

C'est pourquoi, ce tableau révèle que la plupart des actions d'animation se font auprès des porteurs de projets directement, dans un format de rencontre individuelle. Les actions collectives ne sont pas nombreuses en raison d'une dynamique de projets assez forte. Depuis quelques années, **l'animation consiste donc principalement à travailler directement sur les projets proposés par les acteurs afin de les conseiller ou éventuellement de les réorienter mais peu à faire émerger de nouveaux projets sur des thématiques particulières.**

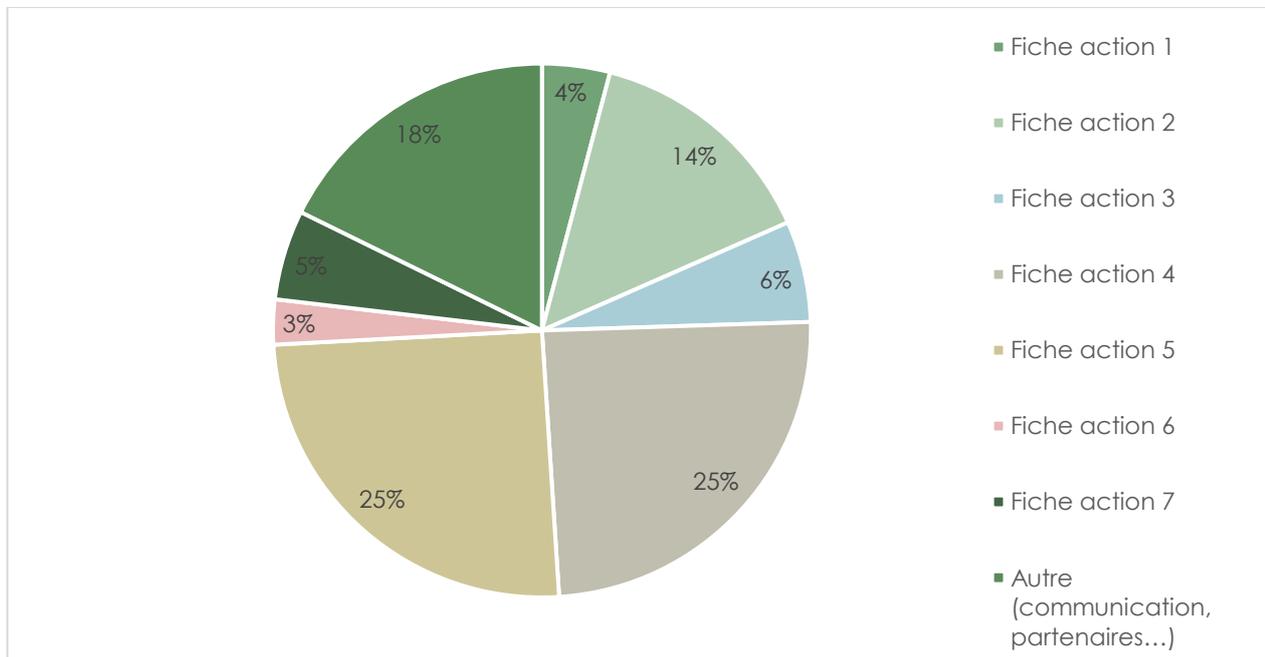
Concernant la répartition des actions d'animation en fonction des thématique, le graphique ci-dessous montre la forte demande de porteurs de projets **agricoles, agroalimentaires et touristiques : les actions en lien avec les fiches 4 et 5 représentent la moitié des 147 réunions.** Les autres thématiques restent minoritaires hormis la fiche action 2, assez large, qui intéresse de nombreux porteurs de projets.

Après une forte mobilisation de l'équipe technique sur la coopération (fiche action 7) en 2020, l'année 2021 a seulement permis le suivi des projets en cours, l'enveloppe sur la coopération ayant été épuisée fin 2020.

En 2021, 51 rencontres ont concerné le suivi des projets ce qui témoigne de l'importance du travail d'accompagnement personnalisé de l'équipe technique auprès des porteurs de projets, au moment de la demande d'aide mais également lors des demandes de paiements pour lesquelles un rendez-vous minimum est indispensable.

Nous pouvons noter également que près d'1/5 des réunions et rendez-vous mobilisant l'équipe technique du GAL porte sur d'autres sujets que les projets. Il s'agit, pour beaucoup de réunions de travail en lien avec la mise en place de la future programmation LEADER 2021-2027.

Figure 4 : Répartition des temps d'animation, de rencontres en fonction des fiches-actions



✓ La communication

La communication sur le programme s'est faite surtout en début de programmation, entre 2014 et 2018. La situation interne de la structure porteuse du GAL en 2018 (le Pays Gapençais), l'organisation du transfert à la communauté d'agglomération et le grand nombre de projets déjà déposés ont engendré une charge de travail assez conséquente sur d'autres missions. Les actions de communication ont donc été progressivement diminuées. **Sur l'année 2021, la communication s'est exclusivement faite au travers du site Internet de la CAGTD par le lancement des AAP.**

L'enveloppe supplémentaire obtenue en avril suite au 2^{ème} abondement a permis la relance d'appels à propositions début avril. De nombreux porteurs de projets avaient contacté l'équipe technique du GAL dès 2020 et attendaient de pouvoir proposer leur projet. Aucune communication collective n'a donc été nécessaire suite à l'abondement.

Enfin, il était prévu initialement de proposer une action de valorisation des projets, à l'occasion d'un Comité de programmation élargi, afin de recueillir des témoignages de bénéficiaires LEADER et de revenir sur certaines actions financées. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, aucun évènement n'a pu se tenir. Il sera prévu un évènement similaire en 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

En effet, le GAL prévoit en 2022 des actions de communication et de valorisation des projets soutenus. Diverses dépenses ont été inscrites dans la demande de budget afin d'arriver à communiquer, de façon collective avec les autres GAL notamment, sur la plus-value du LEADER pour le territoire, notamment dans la perspective de la préparation de la prochaine programmation 23-27.

4. Les formations suivies durant l'année

Aucune formation n'a été suivie par l'équipe technique durant l'année 2021. Une formation CNFPT était prévue fin novembre pour l'équipe technique à Marseille sur la programmation 23-27 mais celle-ci a été reportée à février 2022.

C. Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2021

Il est à noter que les chiffres de la nouvelle maquette, suite à son adoption en avril 2021, ont été pris en compte dans cette partie.

1. Etat de la programmation globale depuis le début de la programmation

Sur l'année 2021, 18 nouveaux dossiers ont été programmés (11 sur la 19.2 et 7 sur la 19.3). Depuis le début de la programmation et jusqu'au 31 décembre 2021, le GAL du Pays gapençais a programmé 86 dossiers :

- ✓ 71 dossiers sur la 19.2
- ✓ 9 dossiers sur la 19.3 (coopération)
- ✓ 6 dossiers sur la 19.3 (soutiens préparatoires)

Les 71 dossiers programmés sur la 19.2 et en cours de réalisation représentent une programmation de **71,07%** de l'enveloppe totale de FEADER accordée et abondée en avril 2021 (2 372 657,26 €). Les 15 dossiers programmés sur la 19.3 et en cours de réalisation représentent une programmation de **98,67 %** de l'enveloppe totale de FEADER accordée (332 521,41 €).

Les 2 mesures confondues (19.2 et 19.3), le taux de programmation s'élève à **74,46%**.

Tableau 2 : Etat de la maquette au 31 décembre 2021 (programmation)

	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	Fiche action 4	Fiche action 5	Fiche action 6	Fiche action 7	
Enveloppe FEADER totale	274 729,98 €	323 109,71 €	420 377,18 €	696 208,94 €	506 523,64 €	151 707,81 €	332 521,41 €	
Enveloppe FEADER engagée	221 865,50 €	221 994,48 €	387 654,65 €	419 374,72 €	311 381,04 €	123 897,71 €	328 085,48 €	
<i>Reste disponible</i>	52 864,48 €	101 115,23 €	32 722,53 €	276 834,22 €	195 142,60 €	27 810,10 €	4 435,93 €	
<i>Pourcentage programmation</i>	80,76%	68,71%	92,22%	60,24%	61,47%	81,67%	98,67%	
Total FEADER enveloppe 19.2							2 372 657,26 €	332 521,41 €
Enveloppe FEADER engagée							1 686 168,10 €	328 085,48 €
<i>Reste disponible</i>							686 489,16 €	4 435,93 €
<i>Pourcentage programmation</i>							71,07%	98,67%
Total FEADER enveloppe 19.2 et 19.3							2 705 178,67 €	
Enveloppe FEADER engagée							2 014 253,58 €	
<i>Reste disponible</i>							690 925,09 €	
<i>Pourcentage programmation</i>							74,46%	

2. Etat de la programmation – étape d'opportunité

Pour donner une vision encore plus réaliste de la dynamique des programmations sur le territoire, nous proposons de prendre en compte les dossiers déposés et en cours de vote actuellement (14 dossier votés par la Région en décembre 2021 et en cours de programmation LEADER et 9 dossiers dont le vote région est prévu en février 2022).

Par ailleurs, il est à noter qu'environ 50 000 € de FEADER ont été récupéré depuis l'été 2021 grâce aux projets soldés en sous-réalisation. Le GAL ajuste donc la maquette instantanément suite aux soldes pour suivre au mieux les montants restant à consommer et donc accompagner les nouveaux porteurs de projets.

Tableau 3 : Etat de la maquette (opportunité)

	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	Fiche action 4	Fiche action 5	Fiche action 6	Fiche action 7
Enveloppe FEADER totale	274 729,98 €	323 109,71 €	420 377,18 €	696 208,94 €	506 523,64 €	151 707,81 €	332 521,41 €
Enveloppe FEADER engagée	273 955,35 €	294 751,94 €	387 551,04 €	669 531,81 €	491 766,69 €	151 426,46 €	324 485,48 €
<i>Reste disponible</i>	774,63 €	28 357,77 €	32 826,14 €	26 677,13 €	14 756,95 €	281,35 €	8 035,93 €
<i>Pourcentage programmation</i>	99,72 %	91,22 %	92,19 %	96,17 %	97,09 %	99,81 %	97,58 %
Total FEADER enveloppe 19.2							332 521,41 €
Enveloppe FEADER engagée							324 485,48 €
<i>Reste disponible</i>							103 673,96 €
<i>Pourcentage programmation</i>							97,58 %
Total FEADER enveloppe 19.2 et 19.3							2 705 178,67 €
Enveloppe FEADER engagée							2 593 468,78 €
<i>Reste disponible</i>							111 709,89 €
<i>Pourcentage programmation</i>							95,87 %

Compte-tenu des enveloppes très minimales restantes, le GAL n'a pas publié d'appels à propositions depuis la clôture du 30/04/2021.

3. Etat des paiements global

Au 31 décembre 2021, le GAL du Pays Gapençais a traité **69 demandes de paiement** (34 demandes d'acomptes et 35 demandes de solde). Cela représente **51 projets** :

- ✓ 16 dossiers ayant reçu 1 ou 2 acomptes
- ✓ 35 dossiers soldés (ou en cours de solde, AP validé en décembre 2021)

A noter : les 6 soutiens préparatoires sont soldés.

Sur les 35 soldes traités, 26 projets sont en sous-réalisation, **ce qui représente environ 100 000 € de FEADER récupérer depuis le début des soldes, fin 2018**. L'équipe technique fait le nécessaire juste après les soldes pour réinjecter les sommes non utilisées dans la maquette très rapidement.

En termes financiers, ces 69 paiements déjà effectués représentent **1 477 622,45 €** d'aides publiques **dont 886 573,47 € de FEADER**.

Tableau 4 : Etat des paiements au 31 décembre 2021

	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	Fiche action 4	Fiche action 5	Fiche action 6	Fiche action 7
Montant payé FEADER	46 445,10 €	15 216,13 €	252 264,60 €	276 012,80 €	213 416,28 €	70 258,81 €	12 959,75 €
Total FEADER payé 19.2							873 613,72 €
Total FEADER payé 19.3							12 959,75 €
Taux de paiement pour la 19.2	Taux de paiement pour la 19.3						
Par rapport à l'enveloppe totale accordée	36,82%	Par rapport à l'enveloppe totale accordée	3,90%				

3 paiements ont concerné un versement de la CCBD.

Les visites sur place se font dans le cadre des demandes de solde et uniquement pour les projets matériels. **Sur les 35 projets soldés (ou en cours de solde), 24 visites sur place ont été effectuées dont 8 en 2021.**

D. Activité de l'année 2021

1. L'étape de l'opportunité

✓ Le lancement des AAP

En 2021, une seule vague d'appels à propositions a été lancée le 8 avril 2021 (clôture le 30/04/2021) pour les fiches 1, 2, 4, 5 et 6 seulement. Ces AAP ont été relancés suite au deuxième abondement obtenu en lien avec les fonds de relance transition.

✓ Nombre de fiches projets déposées en réponse aux AAP

Au 31 décembre 2021, **133 fiches projets** ont été déposées auprès du GAL Pays Gapeçais, **dont 26 déposées en 2021** comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Nombre de projets déposés par fiche action pour l'unique vague de clôture en 2021

Fiche action	Numéro AAP	Montant FEADER	Date de clôture	Nombre de projets déposés	Numéro du lot
1	228-2021-AAP1-TO1	53 000 €	30/04/2021	2	43
2	228-2021-AAP1-TO2	102 000 €	30/04/2021	4	44
4	228-2021-AAP1-TO4	275 000 €	30/04/2021	11	45
5	228-2021-AAP1-TO5	197 000 €	30/04/2021	8	46
6	228-2021-AAP1-TO6	27 810 €	30/04/2021	1	47
Nombre de projets déposés sur les AAP en 2021				26	

✓ **Nombre de dossiers ayant obtenu un avis favorable par fiche action**

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de fiches projets déposées par fiche action en 2021 et le nombre de projets ayant obtenu un avis d'opportunité favorable :

Tableau 6 : Nombre de fiches projets déposées et projets retenus par fiche action en 2021

Fiche action	Nombre de fiches projets déposées en 2021	Nombre de projets ayant obtenus un avis d'opportunité favorable
1	2	2
2	4	3
3	0	0
4	11	9
5	8	8
6	1	1
7	0	0
Soutien préparatoire	0	0
	26	23

Sur les 26 projets déposés en 2021 (fiches projets) :

- **23 ont fait l'objet d'un dépôt de formulaire de demande d'aide sur la 19.2 dans le courant de l'été**
- 2 ont obtenu un avis défavorable de la part du Comité de programmation (2 projets sur la fiche action 4)
- 1 a finalement abandonné le projet après le dépôt de la fiche mais avant le comité d'opportunité

2. Le dépôt et l'instruction des demandes d'aides : nombre de dossiers déposés et instruits en 2021

En 2021, 31 formulaires de demande de subvention ont été déposés : 30 sur la 19.2 et 1 sur la 19.3 :

- 8 concernaient les vagues d'AAP du 31/08/2020 et 17/09/2020 (comité d'opportunité en décembre 2020)
- 23 concernaient la vague d'AAP du 30/04/2021

Tableau 7 : Liste des 31 projets ayant été déposés (formulaire de demande de subvention)

Vague AAP	Fiche action	Porteur de projet	Intitulé du projet
31/08/2020	1	Association les Villages des jeunes	La montagne qui chante
31/08/2020	3	AGRIBIO 05	Yé Bro - Valorisation des ressources en biomasse du territoire du Gapençais
31/08/2020	5	Compagnie le Pas de l'Oiseau	Tournée théâtrale à vélo
31/08/2020	7	UDESS 05	Coopérer sur l'innovation sociale
17/09/2020	2	Mobil'idées	Pôle ressource des mobilités douces et actives
17/09/2020	4	La Grange des Pains des Pics (Sylvain Aubert)	Transformation de céréales anciennes en pains et pâtes bio et mise en valeur du patrimoine local
17/09/2020	4	Vincent Ollivier	Création d'un atelier de transformation de céréales bio en farine
17/09/2020	5	Passion Traineau (Tony Malo)	A la découverte du mushing : développement d'une nouvelle offre d'activités de pleine nature
31/04/2021	1	Office de tourisme Sources du Buëch	Faire du tourisme authentique autrement par un écosystème d'acteurs et répondre aux attentes sociétales
31/04/2021	1	Le CoBOY	CULTIV'&SCIENCES 05
31/04/2021	2	Commune de Tallard	MICRO-FOLIE À TALLARD : un réseau artistique au service des territoires
31/04/2021	2	Association Court Circuit	Aménagement d'un espace de bureaux et de coworking au sein du Buffet de la gare de Veynes
31/04/2021	2	Communauté de communes Buëch Dévoluy	Diversification des publics accueillis au sein de l'école d'arts
31/04/2021	4	Brasserie du Dévoluy	Création de valeurs sociales, de productivité, et de promotion du Dévoluy au sein d'une brasserie
31/04/2021	4	Brasserie des Gaillards	Brasserie artisanale et fabrique de soda bio
31/04/2021	4	SAS GOÛTE	Création et aménagement d'un laboratoire de fabrication de produits alimentaires (conserverie, traiteur) et d'un espace de vente
31/04/2021	4	GAEC des Deux Begües	Construction d'une fromagerie sur l'exploitation afin de créer un atelier "yaourts fermiers au lait de brebis"
31/04/2021	4	Fabien Garcia (Les Jardins de Pertusette)	Les Jardins de la Pertusette : Mise en place d'un atelier ppam/petits fruits sous la montagne de Céüse
31/04/2021	4	GAEC de Baffol	Diversification de la transformation céréalière et modernisation de l'entreprise
31/04/2021	4	GAEC de la Belette	Fabrication de crème dessert
31/04/2021	4	M'ice	Glaces artisanales des Alpes au lait de montagne
31/04/2021	4	Sophie Bounous (Les Délices d'Emma)	Les Délices d'Emma : création d'une gamme de plats traditionnels et originaux à emporter en circuit court
31/04/2021	5	Apiland	Apiland « le Naturoparc »
31/04/2021	5	Centre d'Oxygénation Gap Bayard	Sentier d'interprétation de l'Azuré
31/04/2021	5	La Volière	Festival des pianos
31/04/2021	5	Commune de Remollon	À la découverte du patrimoine de Remollon
31/04/2021	5	Commune de Barillonnette	La Bergerie Eco'Logis
31/04/2021	5	GSA	Contribuer à l'attractivité touristique du Gapençais en développant une offre d'activités scientifiques à destination des opérateurs touristiques

31/04/2021	5	"Ecomusée de Saint Léger les Mèlèzes "Le refuge des animaux"	Un écomusée pour une découverte immersive de la biodiversité
31/04/2021	5	Gîtes de France	"Ecogite, vers un nouveau référentiel pour répondre aux enjeux écologiques de demain Pays Gapençais, territoire pilote"
31/04/2021	6	Initiative Alpes Provence	Ma boutique au centre

3. La programmation

Compte-tenu des délais de vote des dossiers, parmi les 31 dossiers déposés, seuls les 8 dossiers des 2 vagues d'AAP de 2020 ont pu être programmés en 2021. Les 23 dossiers déposés dans l'été 2021 sont en cours de vote (sessions régionales de vote de décembre 2021 et février 2022) et seront donc programmés début 2022.

Par ailleurs, de nombreux projets déposés en 2020 ont été programmés en 2021.

En 2021, 17 projets ont été programmés représentant 479 304,69 € dont :

- 297 576,45 € de FEADER sur la 19.2
- 181 728,24 € de FEADER sur la 19.3

Tableau 8 : Projets programmés en 2021 sur la 19.2 et 19.3

Fiche action	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant FEADER programmé
Fiche 1	Association les Villages des jeunes	La montagne qui chante	46 979,82 €
Fiche 2	Communauté de communes Buech Dévoluy	Amorçage d'une plateforme d'impression 3D à destinations des entreprises du territoire	33 798,97 €
	Handicap Rando Champsaur	Promotion de l'activité de randonnée en montagne pour public en situation de handicap : Swincar	15 239,22 €
	Mobil'idées	Pôle ressource des mobilités douces et actives	31 056,07 €
Fiche 3	AGRIBIO 05	Yé Bro - Valorisation des ressources en biomasse du territoire du Gapençais	60 518,23 €
Fiche 4	Walpine	Brasserie Walpine : bières et limonades aux saveurs alpines, certifiées Agriculture Biologique, en circuit court.	47 991,39 €
	La Grange des Pains des Pics	Transformation de céréales anciennes en pains et pâtes bio et mise en valeur du patrimoine local	25 702,98 €
	Vincent Ollivier	Création d'un atelier de transformation de céréales bio en farine	7 185,36 €
Fiche 5	Compagnie le Pas de l'Oiseau	Tournée théâtrale à vélo	18 664,50 €
	Passion Traîneau	A la découverte du mushing : développement d'une nouvelle offre d'activités de pleine nature	10 439,91 €
Fiche 7 – mise en œuvre de la coopération	ADRETS	Laboratoire territorial alpin 3I : Illettrisme, Illectronisme, Itinérance	11 327,56 €
	Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Laboratoire territorial alpin 3I : Illettrisme, Illectronisme, Itinérance	41 369,67 €
	Sport et Culture en Champsaur	Laboratoire territorial alpin 3I : Illettrisme, Illectronisme, Itinérance	29 943,34 €
	Laboratoire Acanthis	VEGET'ALPES : Valorisation des plantes à parfum, aromatiques ou médicinales (PPAM) endémiques ou adaptables	32 846,47 €

	Agence de Développement des Hautes-Alpes	VEGET'ALPES : Valorisation des plantes à parfum, aromatiques ou médicinales (PPAM) endémiques ou adaptables	27 108,82 €
	AGRIBIO 05	VEGET'ALPES : Valorisation des plantes à parfum, aromatiques ou médicinales (PPAM) endémiques ou adaptables	18 623,02 €
	UDESS 05	Coopérer sur l'innovation sociale	20 509,36 €
TOTAL			479 304,69 €

4. Autres types de dossiers

✓ *Nombre et objet de dossiers irrecevables*

Aucun dossier n'a été déclaré irrecevable en 2021.

✓ *Nombre de dossiers non proposés à la programmation*

Tous les projets déposés (et pouvant être programmés) ont été proposés à la programmation.

✓ *Nombre de dossiers concernés par une procédure de Marchés Publics*

Sur les 31 projets déposés en 2021, 14 projets sont concernés par une procédure de marché public (OQDP ou organisme de droit public).

E. Evolution de la maquette financière

1. Evolution depuis le début de la programmation jusqu'au 31/12/2020

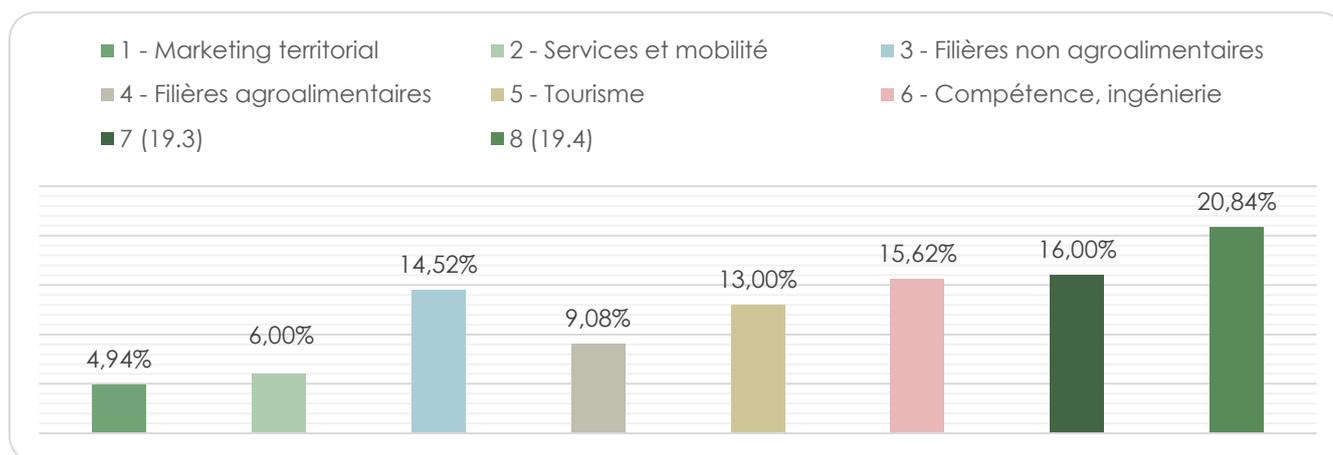
Le montant total de la maquette financière de FEADER allouée au GAL sur la période 2014 – 2020 s'élevait initialement à 2 273 258, 80 €, soit 3 788 764,67 € d'euros d'aides publiques (en tenant compte des contreparties publiques nationales).

La répartition financière initiale était la suivante :

Tableau 9 : Répartition initiale de la maquette financière du GAL

Fiche-action	FEADER	Total contreparties nationales	Total du cofinancement (FEADER + contrepartie nationale)
1 - Marketing territorial	112 298,98 €	74 865,99 €	187 164,97 €
2 - Services et mobilité	136 395,53 €	90 930,35 €	227 325,88 €
3 - Filières non agroalimentaires	330 077,18 €	220 051,45 €	550 128,63 €
4 - Filières agroalimentaires	206 411,90 €	137 607,93 €	344 019,83 €
5 - Tourisme	295 523,64 €	197 015,76 €	492 539,40 €
6 - Compétence, ingénierie	355 083,03 €	236 722,02 €	591 805,05 €
7 (19.3)	363 721,41 €	242 480,94 €	606 202,35 €
8 (19.4)	473 747,13 €	315 831,42 €	789 578,55 €
	2 273 258,80 €	1 515 505,87 €	3 788 764,67 €

Figure 5 : Répartition initiale du FEADER en fonction des fiches 19.2, 19.3 et 19.4



La fiche action 6 était la plus dotée de la 19.2.

Deux transferts d'enveloppe ont eu lieu en 2017 puis en 2018 afin d'adapter la maquette aux besoins du territoire. En effet, les enveloppes allouées sur les thématiques de valorisation des ressources locales et de structuration de filières, surtout agroalimentaires, avaient été sous-estimées, au contraire de l'enveloppe dédiée à « l'entrepreneuriat » qui paraissait trop **élevé au regard des besoins réels du territoire**.

Puis en 2019, 2 nouveaux transferts d'enveloppe ont été effectués lors des Comités de programmation de septembre et novembre 2019 :

- **13 septembre 2019** : la fiche 6 (sur laquelle il restait un montant trop faible de FEADER pour financer un projet intéressant) a été vidée et 35 000 € ont été ponctionnés sur l'enveloppe de la 19.3. Les fiches 1 et 4 ont été réabondées
- **26 novembre 2019** : le solde d'un dossier en sous-réalisation sur la fiche 6 a permis de réinjecter un montant non négligeable de FEADER (5 700 € environ) qui a été transféré sur la fiche 2

Enfin en 2020, le Comité de programmation de mai 2020 a validé la nouvelle maquette abondée suite à la candidature du GAL à l'AMI lancé par la Région en janvier 2020. **Le GAL Pays Gapençais a obtenu une enveloppe supplémentaire de 277 431 € de FEADER. Ce qui porte le montant total de FEADER à 2 550 689,80 €.**

La maquette financière validée en mai 2020 était la suivante :

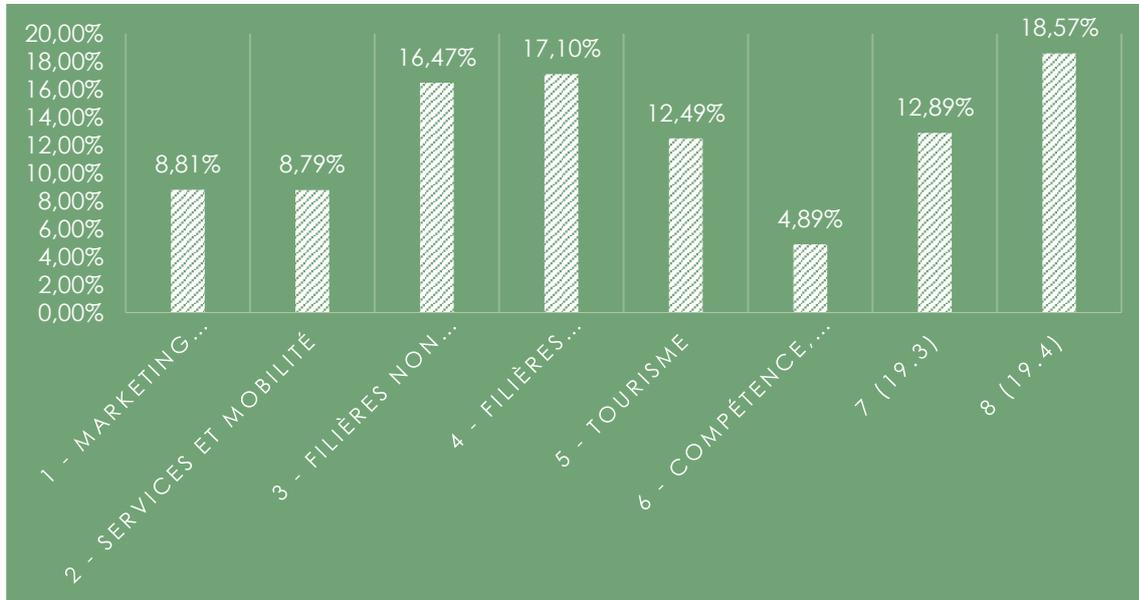
Tableau 10 : maquette validée en mai 2020 suite à l'AMI

Fiche action	FEADER	Total CPN	Total FEADER + CPN
1 - Marketing territorial	224 729,98 €	149 819,99 €	374 549,97 €
2 - Services et mobilité	202 109,71 €	134 739,81 €	336 849,52 €
3 - Filières non agroalimentaires	420 077,18 €	280 051,45 €	700 128,63 €
4 - Filières agroalimentaires	401 072,94 €	267 381,96 €	668 454,90 €
5 - Tourisme	375 523,64 €	250 349,09 €	625 872,73 €
6 - Compétence, ingénierie	124 707,81 €	83 138,54 €	207 846,35 €
7 (19.3)	328 721,41 €	219 147,61 €	547 869,02 €
8 (19.4)	473 747,13 €	315 831,42 €	789 578,55 €
	2 550 689,80 €	1 700 459,87 €	4 251 149,67 €

Par la suite, 1 transfert de maquette a été opéré en septembre 2020 afin d'ajuster la maquette au plus proche des projets en émergence : un transfert de 35 000 € de la fiche 5 vers la fiche 4 et un transfert de 22 000 € de la fiche 5 vers la fiche 2.

Fin 2020, la répartition de FEADER entre les fiches action était la suivante :

Figure 6 : Répartition du FEADER en fonction des fiches actions 19.2, 19.3 et 19.4

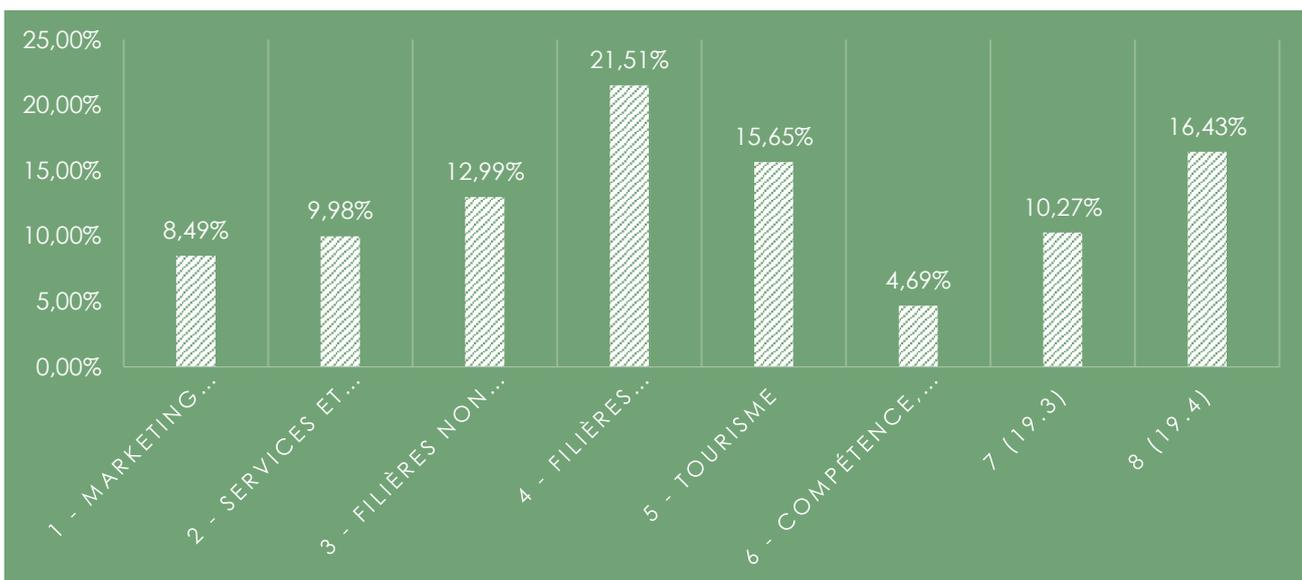


2. Evolution de la maquette en 2021

En 2021, les fonds supplémentaires obtenus par le GAL en lien avec la période de transition porte le montant total FEADER, **toute mesure confondue à 3 236 925,80 €.**

Le comité de programmation s'est prononcé le 8 avril 2021 sur la répartition suivante entre les fiches action, répartition toujours en vigueur au 31/12/2021 :

Figure 7 : répartition de la maquette en 2021



Si l'on compare la répartition actuelle à la répartition initiale (graphique ci-dessous), nous pouvons noter des évolutions majeures qui correspondent à des réponses apportées par le comité de programmation en rapport aux besoins du territoire :

- Une forte hausse de la part que représente la fiche action 4 (évolution positive de 11%)
- Une nette diminution de la part que représentation la fiche 6 (évolution négative de 10%)
- Une diminution de l'enveloppe dédiée à la coopération (16% était le maximum)

Figure 8 : évolution de la répartition de la maquette entre 2015 et 2021



F. Procédures de supervision et de contrôle

1. Supervision et reperformance

▪ Supervision

De nouvelles règles concernant la supervision hiérarchique ont été annoncées lors du dernier trimestre 2018. Ainsi, tous les dossiers instruits (demande d'aide et de paiement) ont fait l'objet d'une supervision hiérarchique tracée et jointe au dossier. Depuis l'arrivée du 2^{ème} ETP courant 2019, l'organisation choisie pour la mise en œuvre de la supervision et la suivante :

- Les dossiers sont supervisés par l'une ou l'autre des deux chargées de missions LEADER (en fonction de la personne ayant instruit le dossier)
- Puis le responsable hiérarchique, également valideur dans OSIRIS, signe les supervisions.

Cette organisation permet à l'équipe technique un travail plus fluide et réactif, surtout pour les demandes de paiement.

▪ Reperformance

Devenue Autorité de Gestion pour le Programme de développement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur, **la Région est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du PDR**. A ce titre, elle a délégué une partie de ses tâches à d'autres organismes dont les Groupes d'Action Locale du territoire régional pour la mise en place de la mesure 19 du PDR.

Bien qu'elle délègue certaines de ses missions, l'Autorité de gestion conserve l'entière responsabilité de la gestion et des corrections liées à la mise en œuvre de ces missions. **A ce titre, elle doit mettre en place un dispositif de contrôle des tâches déléguées.**

La procédure de contrôle de délégation a été définie et transmise aux organismes délégués sous la forme d'une note de procédure (version 1 du 10 décembre 2018).

L'objectif du contrôle de délégation est de permettre à l'Autorité de gestion de s'assurer de la réalisation des missions déléguées, en conformité avec les procédures et la réglementation. Dans l'éventualité où ces contrôles mettraient en évidence des défaillances, ils permettent également à l'Autorité de gestion de demander aux services délégataires de procéder aux réajustements nécessaires. Cette démarche s'inscrit dans le travail d'identification et de maîtrise des risques pesant sur le Programme régional.

Le contrôle de délégation s'était déroulé **le 27 mars 2019** pour le GAL du Pays Gapençais et avait permis de mettre en lumière de **fortes difficultés en début de programmation**, liées à une problématique d'outils et de procédure, mais également de **souligner que le GAL disposait des moyens nécessaires pour mener à bien ses missions**, comme le montrait son rôle de précurseur en matière de programmation et de paiement.

Au vu de cet exercice de contrôle et des éléments apportés, **l'Autorité de Gestion a formulé 2 recommandations** dont une intermédiaire et une mineure :

- Veiller à compléter tous les dossiers avant contrôle ou archivage et assurer leur identification et traçabilité (dont analyse menées)
- Informer l'Autorité de Gestion des périodes de vacances/mobilités futures en prévision de la fin de programmation

Ces recommandations ont été présentées en Comité de pilotage des risques le 2 décembre 2019, aux côtés de celles émises pour les autres GAL. Le périmètre de la campagne 2020 incluant notamment le suivi de ces recommandations a été validé lors de ce même comité et a été fixé à deux occurrences annuelles. Cependant, en raison de la crise sanitaire, un seul suivi a été effectué cette année.

Il a donc été demandé au GAL du Pays Gapençais, le 20 octobre, d'apporter des précisions sur les actions mises en œuvre pour répondre aux recommandations émises l'année précédente.

Concernant **la recommandation mineure**, à savoir informer l'Autorité de Gestion des périodes de vacances/mobilités futures des chargés de mission, **aucune action n'a été nécessaire pour l'année 2021**, l'équipe technique étant restée la même que l'année précédente.

Pour la **recommandation intermédiaire**, compléter tous les dossiers avant contrôle ou archivage et assurer leur identification et traçabilité, **certaines mesures correctrices ont été prises** : la complétude des dossiers numériques et des dossiers papiers soumis à contrôle est menée par la présence des PV des Comités de programmation dans leur intégralité. Cependant, pour un souci d'économie de papier, ces mesures ne sont pas appliquées aux dossiers papiers non soumis à contrôle. L'équipe technique souhaitant répondre au mieux aux attentes de l'AG, il a été proposé d'ajouter à ces dossiers les extraits des PV des Comités de programmation concernant les projets ainsi que les relevés de décision.

Ces réponses ont été transmises à l'AG le 5 novembre 2020.

2. Contrôles ASP

Aucun dossier traité par le GAL n'a été sélectionné pour contrôle par l'ASP dans l'année 2021 :

1 dossier sélectionné pour CCF, transmis à l'ASP en 2020 et revenu positif, sans aucune anomalie fin 2021.

3. Autres contrôles

Aucun autre contrôle n'a concerné le GAL cette année.

G. Démarches évaluatives

1. Indicateurs

Le processus d'évaluation prévoit deux évaluations distinctes :

« Concernant l'évaluation de LEADER, un domaine prioritaire n°1 a été identifié, il s'agit du domaine 6B qui doit permettre d'évaluer « dans quelle mesure les interventions du Programme de Développement Rural ont soutenu le développement local dans les zones rurales ? ».

En termes d'obligations réglementaires en matière d'évaluation, 2 indicateurs de résultats rattachés au domaine 6B concernent LEADER. Cela signifie que des valeurs cibles à atteindre à l'horizon 2023 sont associées à ces 2 indicateurs :

• Indicateur O18 « Population concernée par les groupes d'action locale » : la valeur cible à atteindre pour 2023 est de 800 000 habitants pour l'ensemble des territoires des GAL. Cette valeur cible a été atteinte à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER. La population totale couverte par les territoires des GAL est de 875 435 habitants.

• Indicateur R24 « Nombre d'emplois créés dans les projets soutenus par LEADER » : la valeur cible à atteindre pour 2023 est un objectif collectif de création de 270 emplois pour l'ensemble des GAL.

Le nombre d'emplois créés pour atteindre cette valeur cible sera collecté annuellement par l'Autorité de gestion au plus tard le 30 mars de chaque année sur la base des projets soldés de l'année N-1. La valeur issue de cet indicateur viendra alimenter le Rapport de Mise en Œuvre (RAMO) élaboré chaque année par l'Autorité de gestion. Rappel : cet indicateur doit être collecté pour chaque projet soldé.

Les GAL ont, par ailleurs, l'obligation d'évaluer leur stratégie locale de développement (cf. RUE n°1303/20113 – art. 34.3). A cet effet, un cadre commun d'évaluation LEADER 2014-2020 a été co-élaboré par la Région, les GAL et le Réseau Rural régional et propose une méthodologie d'évaluation autour de 3 grandes questions évaluatives et de plusieurs outils de collecte. »

2. Démarche évaluative obligatoire

Pour déterminer les indicateurs de résultats, il est demandé aux porteurs déposant une demande de paiement de remplir une annexe récapitulant les indicateurs.

Le domaine prioritaire est commun à toutes les fiches actions; il s'agit de l'indicateur 6B/T23 relatif aux emplois créés dans les projets soutenus. Le domaine prioritaire secondaire est propre à chaque fiche action. Il a été déterminé par l'Autorité de gestion :

- ✓ Fiche action 1: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 2: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 3: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 4: Indicateur 3A/O4– Nombre d'exploitations
- ✓ Fiche action 5: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 6: Indicateur 6A/T20– Emplois créés dans les projets soutenus

Les résultats des premières demandes de paiements sont inscrits dans OSIRIS et dans un tableau élaboré par l'équipe technique ci-dessous.

Tableau 11 : Indicateurs récoltés pour dossiers ayant reçu un paiement

Nom du porteur	N°	Etat d'avancement	Fiche action	Domaine prioritaire	Données	Domaine secondaire	Données
19.2							
Franck AMAR	RPAC190218GA2280003	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
Antoine LE MAGADURE	RPAC190217GA2280008	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
La Juncha	RPAC190218GA2280015	soldé	TO6	6B	0	6A/T20	0
Anne ROBICHON	RPAC190217GA2280001	soldé	TO3	6B	0	6B/O15	11043
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	RPAC190218GA2280014	soldé	TO5	6B	1	6B/O15	7400
Luc BERNARD	RPAC190218GA2280011	soldé	TO3	6B	0	6B/O15	7553
Laboratoire Acanthis	RPAC190217GA2280002	Soldé	TO3	6B	2	6B/O15	79544
Parc National des Ecrins	RPAC190218GA2280002	soldé	TO1	6B	0	6B/O15	11091
Laboratoire Acanthis	RPAC190217GA2280003	soldé	TO3	6B	2	6B/O15	79544
Lycée Agricole des Hautes-Alpes	RPAC190217GA2280005	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
La Fromagerie du Champsaur	RPAC190218GA2280004	soldé	TO4	6B	0,75	3A/O4	1
SAS RGI	RPAC190218GA2280013	soldé	TO5	6B	0	6B/O15	79544
AGRIBIO 05	RPAC190218GA2280018	soldé	TO1	6B	0	6B/O15	3081
Salaisons du Champsaur	RPAC190218GA2280029	soldé	TO4	6B	2	3A/O4	1
ETS Gayral-Reynier	RPAC190218GA2280008	soldé	TO4	6B	0,5	3A/O4	1
Les Cabanes de Saint Léger	RPAC190218GA2280027	soldé	TO5	6B	0	6B/O15	359
Association des Amis de l'Abbaye de Clausonne	RPAC190218GA2280009	soldé	TO5	6B	2	6B/O15	9237
Association Vivian Maier et le Champsaur	RPAC190218GA2280023	soldé	TO5	6B	0	6B/O15	11043
Boulangerie DUMAS	RPAC190219GA2280002	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
Le Facteur du Pain	RPAC190220GA2280002	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
OT Sources du Buëch	RPAC190218GA2280020	soldé	TO5	6B	0	6B/O15	9000
Parc National des Ecrins	RPAC190218GA2280010	soldé	TO3	6B	0	6B/O15	7919
GE Créascoop	RPAC190218GA2280016	soldé	TO6	6B	0.325	6A/T20	0.325
Sébastien ARNAUD	RPAC190218GA2280031	soldé	TO3	6B	0.3	6B/O15	9237
Association Mobil'idées	RPAC190218GA2280022	soldé	TO3	6B	0.91	6B/O15	35193
Gilles Cirone	RPAC190218GA2280032	soldé	TO3	6B	0	6B/O15	9237
Atelier Le Merle Moqueur	RPAC190218GA2280028	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
Commune de Saint Léger les Mèlèzes	RPAC190218GA2280026	soldé	TO5	6B	0	6B/O15	11043
Mountain Riders	RPAC190218GA2280025	soldé	TO5	6B	0	6B/O15	60
GSA 05	RPAC190218GA2280034	soldé	TO5	6B	0.33	6B/O15	7276
La Juncha	RPAC190219GA2280001	soldé	TO4	6B	2.71	3A/O4	1
Coodyssée	RPAC190219GA2280004	soldé	TO6	6B	0	6A/T20	0
Le Pas de l'Oiseau	RPAC190220GA2280006	soldé	TO2	6B	0.3	6B/O15	9237
Vincent OLLIVIER	RPAC190221GA2280002	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
IRCE	RPAC190218GA2280017	soldé	TO6	6B	0	6A/T20	35193
Emmanuel DANJOU	RPAC190218GA2280033	soldé	TO5	6B	0.33	6B/O15	35193

Stéphanie CARTERON	RPAC190217GA2280007	DP2	TO4	6B	0	3A/O4	1
Echanges Paysans 05	RPAC190217GA2280004	DP2	TO4	6B	1	3A/O4	1
Association des producteurs du Valgaudemar	RPAC190218GA2280024	DP2	TO4	6B	0	3A/O4	1
ERDG	RPAC190218GA2280021	DP1	TO3	6B	0,5	6B/O15	77272
CPE	RPAC190219GA2280003	DP1	TO6	6B	0	6A/T20	0
Les sens de Théus	RPAC190218GA2280030	DP1	TO3	6B	1	6B/O15	7276
Destination Rivière	RPAC190218GA2280012	DP1	TO5	6B	0.6	6B/O15	57000
Association Monnaie Locale	RPAC190219GA2280006	DP1	TO2	6B	0.5	6B/O15	77272
Maison du Vigneron	RPAC190220GA2280001	DP1	TO1	6B	0.5	6B/O15	77272
KESIA	RPAC190220GA2280008	DP1	TO3	6B	0.57	6B/O15	77272
Brasserie Walpine	RPAC190220GA2280010	DP1	TO4	6B	0	3A/O4	0
19.3							
UDESS 05	RPAC190319GA2280002	soldé	TO7	6B	0		77272
Amis de Clausonne - SP	RPAC190319GA2280004	soldé	TO7	6B	0		77272
SYME 05	RPAC190319GA2280006	clôt	TO7	6B	-		-
Ludambule	RPAC190319GA2280005	clôt	TO7	6B	-		-
ADRETS	RPAC190319GA2280003	soldé	TO7	6B	0		77272
GRETA	RPAC190319GA2280008	soldé	TO7	6B	0		77272
Agribio 05	RPAC190320GA2280006	DP1	TO7	6B	0.7		77272

La création d'emploi est le domaine prioritaire du programme LEADER, celui qui est regardé en premier pour tous les projets. Sur le GAL du Pays Gapençais, **30 projets prévoient la création d'emploi pour un total de 35.43 ETP**. L'emploi est donc un axe important dans les projets LEADER sur le Pays Gapençais.

Le tableau ci-dessus montre que, pour les 51 projets ayant reçu un paiement, LEADER a permis la création de 12.37 ETP.

H. Les perspectives pour l'année 2022

1. Perspectives de programmation pour l'année 2022

En termes de programmation, les 14 projets ayant été votés par la Région en décembre 2021 seront proposés à la programmation FEADER début janvier 2022. Les 9 projets restants, ayant également passés l'opportunité en juin 2021 sont inscrits au vote du 25/02/2022 de la Région.

Il est prévu que la Région fasse un retour d'ici février 2022 concernant la demande de 3^{ème} abondement sur le pot commun. Un Comité de programmation est donc prévu courant mars afin de voter la nouvelle maquette financière et relancer les appels à proposition 2022, ce qui permettra aux nouveaux porteurs de projets de déposer leur demande de subvention courant de l'été 2022.

Même en l'absence d'AAP ouvert, l'équipe technique a pris soin de recenser un certain nombre de projets qui pourraient émerger au cours des prochains mois. Cette démarche permet d'évaluer les besoins du territoire mais également d'anticiper au mieux la répartition de la nouvelle maquette financière entre les différentes fiches action. Pour le moment, une vingtaine de potentiels projets a été identifiée.

En termes de paiement, 22 projets devraient se terminer d'ici la fin de l'année 2022. Nous prévoyons donc entre 15 et 20 demandes de solde pour 2022. Pour les demandes de paiement intermédiaire, il est plus difficile

d'en évaluer le nombre. Nous estimons qu'environ une vingtaine de demandes de paiements intermédiaire auront lieu.

2. Montants estimatifs encadrés par une aide d'Etat pour l'année à venir :

Au vu des années précédentes et des estimations pour l'année 2022, les régimes d'aide concernés sont les suivants :

- Régime 1 : Régime n°SA.43783 "Aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales" - Montant estimatif : 200 000 €. Ce régime d'aide est très utilisé par le GAL en raison des actions qu'il couvre, très proches de la stratégie du territoire. L'enveloppe de transition sera certes limitée, mais au vu des différents projets en émergence qui parviennent au GAL, il est nécessaire de prévoir un montant conséquent sur ce régime d'aide.
- Régime 2 : Régime n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 - Montant estimatif : 150 000 €. Au moins quatre projets sont en émergence sur le territoire (dont deux en phase d'instruction). Par ailleurs, même si les projets culturels sont peu communs sur le GAL, ils présentent en général des montants assez élevés.
- Régime 3 : Régime n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 - Montant estimatif : 150 000 €. Ce régime a effectivement été beaucoup utilisé lors de la première année de programmation, en 2018. Le montant estimatif se base sur le montant prévisionnel de l'enveloppe de transition ainsi que sur la dynamique territoriale observée lors de l'évaluation à mi-parcours (forte représentation des entreprises parmi les porteurs).